

COMPTE RENDU

DE LA QUARANTIEME SESSION DU COMITE ITIE TENUE LE 30 AOUT 2022 A L'HOTEL MONT FEBE

Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique Monsieur Gabriel DODO NDOKE, Vice-Président du Comité ITIE a présidé le 30 août 2022 à partir 12h05 min à l'Hôtel Mont-FEBE de Yaoundé, la sixième session du Comité ITIE de l'année 2022 en présence des membres du Comité, des invités, du personnel et des points focaux du Secrétariat Permanent. Le Coordonnateur du Secrétariat Permanent rapportait les points inscrits à l'ordre du jour.

A l'entame de la session, le Président a souhaité la bienvenue aux membres et a rappelé que la double session du Comité se tient après celles des 07 et 08 juin 2022. Le Sénateur ESSOMBA TSOUNGUI intervenant à sa suite, lui a adressé le réconfort des membres du Comité à la suite de la disparition de son père dans l'intersession. Exprimant toute sa gratitude aux membres pour ces paroles de réconfort, le Président a invité le Secrétaire Permanent à se prononcer sur le quorum et sur le projet d'ordre du jour.

S'agissant du quorum, il est, pour reprendre le Secrétaire Permanent, très largement atteint. Le Projet d'ordre du jour de la session qui comportait initialement l'examen du rapport d'activités adressé au Premier ministre, mais renvoyé à une session ultérieure, s'articule après ajustement autour de cinq points, à savoir :

1. Examen des projets de comptes rendus des sessions des 07 et 08 juin 2022 ;
2. Examen de l'état de mise en œuvre des résolutions et recommandations du Comité ;
3. Point sur le recrutement du Cabinet BDO-Tunisie Consulting en vue de la production des Rapports ITIE 2020 et 2021 ;
4. Examen du projet de rapport annuel d'avancement 2021 à adresser au Secrétariat International de l'ITIE ;
5. Divers.

I- EXAMEN DES PROJETS DE COMPTES RENDUS DES SESSIONS DES 07 ET 08 JUIN 2022

Le Président a rappelé que les comptes rendus desdites sessions ont été transmis aux membres par mail et mis à leur disposition en support physique. Il demande aux membres de renvoyer par mail leurs observations sur la forme au Secrétariat Permanent et souhaite que seules les observations de fond soient formulées séance tenante.

Dans ce registre, le Représentant de la CONAC a clarifié ses propos tenus le 07 juin 2022 à la fois sur la section réservée à la lutte contre la corruption dans le secteur extractif et sur les paiements de BDO-Tunisie au titre de la production des Rapports ITIE des exercices 2018 et 2019.

Après quoi, les comptes rendus du 07 et du 08 juin 2022 sont adoptés moyennant les amendements de fond et de forme à leur apporter.

II- EXAMEN DE L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITE

Dans cette rubrique, le Représentant de l'UJC est revenu sur le sort réservé à la prise en charge des frais de transport et d'hébergement des membres du Comité résidents hors de Yaoundé pendant les sessions.

Le Secrétaire Permanent réagissant à cette préoccupation, annonce que le Président du Comité saisi de la question, a marqué son accord pour le remboursement des frais dus aux membres résidents hors de Yaoundé, conformément à la réglementation. Elle a ajouté que pour les dépenses jadis effectuées par les membres pour prendre part aux sessions antérieures, il sera procédé au remboursement en régularisation sur présentation des pièces justificatives.

Le Président a précisé que les rubriques généralement concernées par le remboursement et a attiré l'attention des membres que ceux qui bénéficient des ordres de mission payés de leurs administrations ne peuvent plus solliciter de remboursement du Comité ITIE au risque de faire double emploi.

*Il a recommandé au **Secrétaire Permanent** de saisir par correspondance les membres du Comité vivants en dehors de Yaoundé pour les informer des dispositions qui ont été prises en vue de l'apurement des dépenses antérieures générées par leur participation aux sessions du Comité de l'année 2022.*

*Il a également recommandé au **Secrétaire Permanent** après l'intervention du **Représentant de l'UJC**, de préparer une grille de remboursement fixant pour lesdites rubriques des plafonds afin que ladite grille soit adoptée par le Comité et valable pour tous les membres qui se trouvent dans cette situation.*

S'agissant de la recommandation relative à l'échéance de production des prochains Rapports ITIE, le **Représentant de la CONAC** a expliqué qu'après la session du 08 juin, les membres n'ont pas eu la même compréhension des échéances de production des rapports concernés. Sur proposition du **Secrétaire Permanent**, les membres avaient acté la production de deux rapports au 31 décembre 2022. Seulement, il s'est interrogé sur la faisabilité de cette option étant donné que le Comité n'a pas encore formalisé le recrutement de BDO-Tunisie. Pour terminer son propos, il a suggéré que le Comité acte la production d'un seul et non deux Rapports ITIE assoupli au 31 décembre 2022 et de produire un Rapport ITIE sous le format classique en 2023.

Le Représentant de l'UJC a rappelé que c'est sur recommandation du Secrétaire Permanent qui est l'expert du Comité en matière de mise en œuvre de la Norme ITIE que le Comité avait retenu cette option et qu'il fallait s'en tenir à cela.

Le Représentant de Gaz du Cameroun s'est interrogé sur la suite réservée au quitus donné par le Comité au Secrétaire Permanent pour solliciter l'accompagnement de BDO.

Le Secrétaire Permanent réagissant à ces interpellations indique avoir contacté BDO-Tunisie qui a marqué son accord pour accompagner le Comité ITIE dans la production des prochains Rapports ITIE. Le Secrétariat a déjà élaboré un projet d'appel d'offres pour ce marché et tablé avec le consultant sur la structuration de la prestation. En ce moment l'offre technique et financière de BDO ainsi que le calendrier prévisionnel de réalisation des prochaines Rapports ITIE sont disponibles et vous seront communiqués dans les prochains jours.

S'agissant de l'échéance de production des prochains rapports, elle situe la production du rapport ITIE 2020 sous le format assoupli au 31 décembre 2022 et le rapport 2021 au cœur de la prochaine validation au premier semestre 2023.

Le Comité en conséquence décide d'adopter à l'unanimité la production d'un seul Rapport ITIE assoupli de l'exercice 2020 qui sera publié au plus tard le 31 décembre 2022 et un Rapport ITIE 2021 de type classique qui sera disponible au plus tard le 30 juin 2023.

III- POINT SUR LE RECRUTEMENT DU CABINET BDO-TUNISIE CONSULTING EN VUE DE LA PRODUCTION DES RAPPORTS ITIE 2020 ET 2021

Le Président ouvre ce point en rappelant la bonne collaboration entre le Cameroun et ce cabinet dans le cadre de la production des derniers Rapports ITIE. **Le Président rappelle** aux membres que le recrutement de BDO-Tunisie au titre de la rédaction des Rapports ITIE 2020 et 2021 avait été évoqué au cours des dernières sessions. Seulement les membres avaient décidé de trancher cette question au cours de la session suivante. Il s'agit de formaliser cette importante décision qui va permettre de recruter ce Cabinet. **Le Secrétaire Permanent** a ajouté que le Comité avait certes donné son aval pour le recrutement du cabinet, mais que cette importante décision n'a été actée dans aucun compte rendu.

A l'issue des échanges, le Comité a décidé de formaliser le recrutement du Cabinet BDO-Tunisie Consulting pour la rédaction des Rapports ITIE 2020 et 2021.

S'agissant des débats en rapport avec la promulgation de la loi de règlement, le Sénateur ESSOMBA rappelle qu'elle est promulguée en même temps que la loi de finances. La Chambre des Comptes émet son avis en septembre-octobre et elle parvient en session budgétaire en novembre.

S'agissant des échanges en lien avec le paiement des honoraires de BDO-Tunisie Consulting pour la production des Rapports ITIE 2018 et 2019, le **Représentant d'ADDAX** a souhaité savoir d'une part pourquoi le Cameroun recourt toujours au Cabinet BDO-Tunisie et d'autre part, avoir des éclairages sur le paiement des honoraires du Cabinet BDO-Tunisie au titre des exercices 2018 et 2019.

S'agissant de sa 1^{ère} préoccupation, le **Président** a précisé que c'est l'expertise avérée de BDO-Tunisie qui incite à le recruter. En réponse à sa 2^{ème} préoccupation, le **Représentant de la CONAC** indique que le Cabinet BDO-Tunisie a été totalement payé pour la rédaction des Rapports ITIE 2016, 2017 et 2018. D'après lui, seul l'exercice 2019 reste à éponger.

Le Secrétaire Permanent en se fondant sur les explications apportées par le **représentant de la CONAC** a souhaité savoir si la conciliation des exercices 2018 et 2019 a fait l'objet d'un marché unique ou de deux marchés distincts. Elle a repris en indiquant que s'il s'agit d'un marché unique, il y'a lieu de considérer qu'il y'a un paiement partiel qui a été effectué et que désormais, il reste un solde/reliquat à régler.

Le point focal du Cabinet MINDEL/MINFI qui suit le dossier de paiement des honoraires du Cabinet BDO-Tunisie pour le compte des exercices 2018 et 2019 a précisé que ce dossier suit son cours au niveau de la Direction Générale du Budget et que toutes les dispositions seront prises pour l'apurement desdits paiements à bref délai.

Le Président de séance a recommandé au **Secrétaire Permanent** de saisir le Ministre des Finances pour accélérer le paiement de ce reliquat. Il a ajouté que l'ex-Coordonnateur de l'UGAP a agi de manière ponctuelle et que c'est le Secrétariat Permanent qui a la pleine responsabilité de faire aboutir ce dossier de paiement.

Concernant le contenu de la mission de BDO-Tunisie, le **Président** recommande au **Secrétaire Permanent** de proposer le contenu (les Termes de Référence, etc.) afin d'obtenir le quitus du Comité lors des prochaines sessions.

IV- EXAMEN DU PROJET DE RAPPORT ANNUEL D'AVANCEMENT 2021 A ADRESSER AU SECRETARIAT INTERNATIONAL DE L'ITIE

Le Président a sur ce point passé la parole au **Secrétaire Permanent** qui a indiqué que c'est une activité qui autrefois était assortie de date butoir avec le risque de suspension des pays en cas de non publication au même titre que les Rapports ITIE. Aujourd'hui ce n'est plus le cas. Il n'en demeure pas moins que c'est une activité essentielle pour la supervision du Comité. Le projet de rapport est un document qui a toute son importance pour l'appréciation des résultats et impact de l'Initiative. Les leçons tirées de l'examen de ce rapport doivent être prises en compte dans la formulation du prochain Plan de travail. Dans le cadre de la présentation dudit rapport, le **Responsable de la communication** a rappelé que ce document participe de la mise en œuvre de l'Exigence 7.4 de la Norme ITIE. L'on retiendra que c'est un document de 43 pages hormis les annexes. Au cours de l'année 2021, le Comité a réalisé 89% des activités du Plan de travail 2021 et les objectifs ont été pratiquement atteints notamment en termes de sortie du Cameroun de la suspension temporaire et de redynamisation du processus ITIE. Le Rapport met en lumière les activités réalisées en 2021 à la fois par le Comité, les organisations de la société civile, les entreprises extractives, les administrations parties prenantes au processus ITIE. Il indique les défis que la mise en œuvre de l'ITIE doit surmonter à brève échéance et énonce les perspectives. L'accent a été mis enfin sur les tendances du travail du Cameroun au cours de l'année 2021 tel que cela se reflète sur la Norme ITIE et le constat a été dressé d'une gouvernance interne du Comité ITIE qui demeure depuis la dernière Validation à progrès inadéquat.

Le Président a clarifié les progrès inadéquats pointés sur la gouvernance interne du Comité depuis la dernière validation en citant les points en suspens ayant trait au projet de décret en cours de révision ainsi qu'au statut et Règlement intérieur du personnel ITIE. Il a rappelé que le Président du Comité a toutes ces préoccupations à cœur.

Le représentant de la CONAC a complété l'information des membres en soulignant qu'à date, l'avant-projet de décret est en relecture au Ministère des Finances dans le cadre d'une Commission présidée par le Directeur des Affaires Juridiques et à laquelle madame le Secrétaire Permanent de l'ITIE et lui sont membres. Il a ajouté que ladite Commission est également chargée depuis le début de l'année de la finalisation du statut, du règlement intérieur, des contrats, la grille des salaires du personnel ITIE en vue de leur signature par le Ministre des Finances.

Le Président recommande au Secrétaire Permanent de préparer et de porter à sa signature, avec copie au MINFI, une invitation destinée au Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux /MINFI afin qu'il prenne part aux prochaines sessions du Comité. L'idée ici est de porter dans le rapport annuel en examen les contraintes auxquelles, ils sont confrontés dans la finalisation de ce dossier.

Le Secrétaire Permanent a indiqué que la dernière fois qu'elle a siégé dans la Commission sus-évoquée, c'était au mois de mai 2022.

L'Honorable Petrus MBEDE a pris l'allégorie des examens scolaires pour souligner qu'une Exigence comme celle de la gouvernance interne qui relève surtout de la responsabilité de l'Etat pourrait être assimilée à de l'inertie de la part du gouvernement et conduire notre pays à être recalé une fois de plus. Il a souligné qu'à la lecture de la page 30, il ressort qu'en dehors du Secrétaire Permanent, l'effectif actuel dudit Secrétariat est de six personnes dont deux (02) cadres. Il a ajouté que des certificats de première prise de service et attestations de présence effective aux postes ont déjà été délivrés auxdits personnels et il a attiré l'attention des membres sur le fait que la dette de l'Etat est en train de s'alourdir à l'endroit de ces personnels. Il a remarqué l'absence des chiffres sur le coût de financement en 2021 et a tenu à rappeler aux uns et aux autres que d'après les dispositions du décret ITIE, un rapport financier trimestriel qui reste attendu doit être soumis pour l'information du Comité.

Le Président a recommandé au Secrétariat Permanent de compléter les données sur le coût de financement en 2021 en précisant qu'il n'y a pas de distinction entre l'UGAP et le Secrétariat Permanent. Il a prescrit d'intégrer des notes de bas page pour apporter des clarifications nécessaires au lecteur.

Le Sénateur Elie TCHOUNGUI Victor est revenu sur la nécessité de rechercher des sources de financement pérennes pour le Comité afin que celui-ci dispose d'un budget. Il est temps de plaider auprès du Ministre des Finances pour qu'il dote le Comité d'un budget et non plus seulement d'une dotation annuelle inscrite au budget du ministère des finances.

Le Représentant de l'UJC se rapportant à la page 31 indique qu'on a un document sans annexes. Aux pages 26 et 9, il a suggéré d'ajouter des légendes aux bas des photos.

Le Représentant d'AGRN estime que le Comité fait de la publicité gratuite des organes de presse et a suggéré que ce soit les contenus de ces journaux qui soient évoqués et non les unes affichées. Il a indiqué l'activité que son association a mené à Kambelé par Batouri avec la Commission Nationale des droits de l'Homme et a indiqué qu'il va transmettre ce rapport au Secrétariat Permanent.

Le Représentant du MINJUSTICE est revenu sur la page 41 qui note la couleur jaune sur la gouvernance interne qui apparaît encore en couleur jaune. Il a demandé que ce point soit complété d'une note de bas de page afin de mieux édifier le Président du Comité de ce qu'il en est, sur ce qui est en train d'être fait et des possibles conséquences auxquelles il faudrait s'attendre. Il a également exhorté le Vice-Président à s'entretenir avec le Président à ce sujet.

Le Président recommande au Secrétariat Permanent d'insérer une note de bas de page pour expliquer aux instances faitières les diligences qui sont en cours dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance interne du Comité.

A l'issue de ce point, le Comité a décidé de renvoyer l'adoption du projet de rapport annuel d'avancement à l'effet de donner du temps au Secrétariat Permanent pour compléter les informations manquantes et intégrées les contributions des membres émises en cours de session ou en ligne.

V- DIVERS

❖ L'affaire GLENCORE

Le Représentant d'ADDAX a souhaité que le Comité revienne sur l'affaire GLENCORE. **Le Président de Séance** a souligné que le Communiqué de la SNH est une réaction interne à cette compagnie pétrolière nationale et n'appelle pas à réagir outre mesure puisque l'affaire suit son cours devant les tribunaux. La Présidence de République doit à coup sûr travailler sur ce dossier et il est souhaitable d'attendre pour en savoir plus. Le Communiqué de la SNH qui est l'une des entités citée dans cette affaire, a été transmis par le Secrétaire Permanent aux instances faitières de l'ITIE. **Le Représentant de la CENC** a ajouté qu'il faut attendre la décision des tribunaux aux Etats-Unis et en Grande Bretagne.

❖ La convention SINOSTEEL

Le Représentant du CRADEC a rappelé aux uns et aux autres que dans le cadre de ses précédentes sessions, le Comité avait convenu de l'organisation prochaine d'une session spéciale d'explication de ladite convention à ses membres. Il dit avoir pris connaissance de ladite convention et indique que celle-ci est alignée sur le Code minier de 2016. **Le Président** a indiqué qu'il est passé à l'Assemblée Nationale devant la Commission de la production et il faut considérer que l'explication a été donnée à la représentation nationale.

❖ Le plaidoyer pour la signature des décrets d'application dès principaux textes régissant la gouvernance des industries extractives au Cameroun

Le Représentant du CRADEC a plaidé pour la signature par les autorités compétentes des textes d'application du Code minier, du Code pétrolier et de la Loi portant Code de transparence et de la bonne gestion des finances publiques. Il a pris l'exemple de la convention SINOSTEEL et a indiqué qu'à sa lecture, les clauses sociales, environnementales sont renvoyées à quelques dispositions du Code minier. Il se pose la question de savoir comment celles-ci vont s'appliquer sans décret d'application.

Le Représentant du MINJUSTICE a indiqué qu'il prend part au niveau des services du Premier Ministre à la relecture du projet de décret d'application du Code minier et qu'à date, ces travaux sont pratiquement terminés.

Le Représentant d'ADDAX est revenu sur le contenu local dans les contrats pétroliers, gaziers et miniers pour indiquer que sans ces textes d'application, il y aura toujours comme une faiblesse à pousser les opérateurs à tenir leurs obligations sociales et environnementales envers notamment les communautés impactées.

Le Président a tenu à rassurer tout le monde en soulignant que la signature de ces textes d'application était en bonne voie.

❖ **La transition énergétique au Cameroun**

Le Représentant du CRADEC a souhaité savoir quel est le statut de la transition énergétique au Cameroun. **Le Président** a rappelé que pour le moment le Cameroun s'appuie sur le pétrole ; mais des projets tels le projet d'exploitation du cobalt/manganèse de NKAMOUNA par la société GEOVIC connaît aujourd'hui un développement plutôt encourageant parce que les négociations ont commencé avec les partenaires techniques et financiers. Un des dérivés du manganèse est essentiel pour la fabrication des batteries qui sont utilisées pour capter et stocker l'énergie solaire.

Le Directeur des Mines a indiqué sur ce point que les pays riches ont choisi de financer les projets en faveur des énergies renouvelables, mais les africains au sein de l'Organisation des Pays Africains Producteurs de Pétrole (APAPP) se sont réunis et ont décidé à LUANDA de mettre sur pied une banque pour financer la recherche fossile en Afrique afin de financer les projets d'exploration.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, **le Président** a clôturé la session à 15h41mn en remerciant les uns et les autres pour leurs contributions et les a exhorté à prendre part à la session du Comité programmé le lendemain 31 aout 2022. /-

Le Secrétaire Permanent



Le Président de séance

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FINANCES

COMITE ITIE

Secrétariat Permanent

B. P : 11063 Yaoundé



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

EITI COMMITTEE

Permanent Secretariat

N° _____ /MINFI/ITIE/SP/IN/CA

Yaoundé, le

**RELEVÉ DES RÉSOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS
DE LA QUARANTIÈME SESSION DU COMITÉ ITIE TENUE LE 30 AOÛT 2022 À L'HÔTEL MONT FEBE**

Le Comité ITIE Cameroun réuni le 30 août 2022, à l'Hôtel Mont FEBE de Yaoundé,

Après en avoir débattu et délibéré, décide d'adopter les résolutions et recommandations suivantes :

1. De reporter l'examen du rapport d'activités du Comité, destiné au Premier Ministre, Chef du Gouvernement à une autre session ;
2. D'adopter les comptes rendus du 07 et du 08 juin 2022 ;
3. De produire un seul Rapport ITIE assoupli couvrant l'exercice 2020 avec les données provisoires de 2021 qui sera publié au plus tard le 31 décembre 2022 et un Rapport ITIE 2021 de type classique qui sera disponible au plus tard le 30 juin 2023 ;
4. D'acter le recrutement du Cabinet BDO-Tunisie Consulting pour la rédaction des Rapports ITIE 2020 et 2021;
5. De renvoyer l'adoption du projet de rapport annuel d'avancement pour permettre de compléter les informations manquantes et intégrer les contributions des membres émises en cours de session ou en ligne.

Recommande au Secrétariat Permanent de:

1. Détailler le rapport quadriennal en rapports annuels d'activités en vue de leur soumission au Premier Ministre, chef du gouvernement à titre de régularisation ;
2. Saisir par correspondance les membres du Comité vivants en dehors de Yaoundé pour les informer des dispositions qui ont été prises en vue de l'apurement des dépenses antérieures générées par leur participation aux sessions du Comité de l'année 2022 ;
3. Préparer une grille de remboursement fixant les plafonds et la soumettre en adoption du Comité ;
4. Saisir le Ministre des Finances pour accélérer le paiement du reliquat à payer à BDO-Tunisie Consulting ;
5. Proposer le contenu (les Termes de Référence, etc.) afin d'obtenir le quitus du Comité lors des prochaines sessions.
6. Préparer et de porter à sa signature, avec copie au MINFI, une invitation destinée au Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux /MINFI afin qu'au cours d'une session du Comité, il explique aux membres l'état d'avancement des chantiers qui lui ont été confiés ;
7. Compléter les données du RAA avec les informations chiffrées en rapport avec le financement des activités du Comité en 2021.

Le Secrétaire Permanent

Sigau Solange Ondigui Owona

Le Président de séance

Pr. FUH CALISTUS Genta